

Merci d'être présents ce soir à la XXXIIème Assemblée Générale de notre Association.

Mon rapport sera divisé en deux parties : d'abord un compte-rendu succinct des activités principales de l'Association au cours de l'année. Ensuite, et avant de passer la parole à Sabine, je me permettrai de vous faire partager, à l'occasion de la fin de mon mandat, quelques réflexions rétrospectives.

## I.

L'année 2001 aura été une année charnière. Difficile, incertaine et discrète en son début. Mais dans ces difficultés et dans cette discrétion se charpentait notre avenir et cette année se termine au mieux de ce que nous pouvions espérer.

Le Conseil d'Administration a élu à l'unanimité Sabine Lochmann pour me succéder. Premier motif de satisfaction.

Nous avons désormais notre Déléguée Générale dont la création de poste était devenue, vous le savez, absolument indispensable. Deuxième motif de satisfaction

Nous lançons enfin un programme-clé, Les Ateliers de l'AFJE, et c'est un troisième motif de satisfaction.

Cette formule, tout en offrant gratuitement à nos membres un service de formation de toute première qualité, doit permettre, dans le maintien de notre indépendance absolue, un lancement extérieur durable de notre Association.

Avant de vous parler de ce programme et de la philosophie qui a présidé à sa mise en œuvre, un mot tout d'abord sur les réalisations de l'année qui se termine.

### A. EN CE QUI CONCERNE EN PREMIER LIEU L'ACTIVITE DES COMMISSIONS

Au cours de l'année se sont tenues:

- 19 réunions de la Commission *Emplois et Carrière*; c'est dire l'importance de premier plan que revêt cette commission pour nos membres et je tiens à rendre hommage ce soir à Bertrand Loubert qui anime cette commission avec dévouement, compétence et ténacité;
- 8 réunions de la Commission Jeunes Juristes. Je suis très fier et veux voir un symbole dans le fait que ce soit son responsable, Olivier Koch, qui ait été choisi pour me remplacer au Conseil d'Administration;
- 6 réunions de la Commission PUE. Gilles Buis qui suivait cette commission avec beaucoup d'énergie est remplacé par Pierre Michel NENOT et François BEAUFILS que je salue avec amitié, Mais Gilles continuera à se dévouer puisqu'il nous a proposé de créer et d'animer une nouvelle commission la commission OMMUNICATIONS, MEDIA, COMMERCE ELECTRONIQUE.

Sabine vous parlera dans un instant de cette nouvelle commission ainsi que de deux autres qui se créent également

- 1 réunion de la Commission Environnement,

- 3 réunions de la Commission Droit des Sociétés, droit financier et boursier. Après trois ans de bons et loyaux services, Danielle Orsini-Labos et Patricia Lazard Kodira ont souhaité passer la main et elles seront remplacés à la tête de cette commission, qu'elles avaient d'ailleurs créée, par Luc ATHLAN et Pierre Alain SAVIER.

En votre nom à tous je tiens à remercier l'ensemble des responsables de commissions des efforts qu'ils déploient, chacun dans leurs domaines, pour qu'un véritable « service plus » soit rendu à nos adhérents. Merci à tous.

**B. EN CE QUI CONCERNE, EN DEUXIEME LIEU, LES EVENEMENTS PHARES.**

Je vais passer très rapidement car ces événements, bien sûr, vous sont connus, mais je dois tout de même mentionner :

1. *notre participation remarquée au Salon LEXPOSIA* qui s'est tenu en avril dernier au Carrousel du Louvre et où ont été notamment communiqués et commentés les résultats d'une enquête sur les juristes et les nouvelles technologies. C'est la première fois qu'une enquête de ce type était conduite et elle l'a été grâce à nous.

2. *Le séminaire que nous avons organisé le 14 juin dernier, à la CCI, sur le thème du Legal Privilege*, sujet dont le Professeur Lesguillons vient de nous rappeler l'actualité.

Je tiens d'ailleurs à préciser que la Revue de Droit des Affaires Internationales, que dirige le Professeur Lesguillons, a bien voulu consacrer un numéro spécial à l'événement du 14 juin. Toutes les interventions y ont été reproduites, dans la tradition bilingue de qualité de cette revue.

Vous trouverez dans vos dossiers, en tiré à part de ce numéro spécial, l'intervention du professeur Lesguillons lors du colloque du 14 juin, ainsi qu' un bon de commande.

Je ne saurais trop vous recommander d'acquérir ce numéro qui fait vraiment le tour de la question, tant en droit français qu'en droit comparé, et me paraît donc devoir figurer en bonne place dans la bibliothèque de toute Direction Juridique digne de ce nom.

3. *Le Séminaire qui s'est tenu à Eurodisney les 12 et 13 novembre derniers sur le thème de l'Entreprise et du risque pénal.*

Ce séminaire qui avait été mis au point et organisé par Sabine fut de mon point de vue, mais aussi de celui de tous ceux qui ont eu la chance de pouvoir y participer, un événement absolument remarquable.

Je crois très sincèrement que c'est l'un si ce n'est le meilleur que L'Association ait jamais proposé à ses membres.

Je ne puis donc que regretter que les inscriptions n'y aient pas été plus nombreuses, et déplorer ce paradoxe qui va nous conduire à perdre de l'argent avec un séminaire dont l'extrême qualité eût au contraire justifié que nous en gagnions. Car 25 inscriptions, environ, ont manqué à l'appel pour que ce soit une opération profitable.

Il faudra tirer tous les enseignements de cette désaffection relative. Le Conseil s'y attachera mais, dans l'immédiat, elle va me conduire, dans un instant, à vous mettre en garde contre les risques mortels qu'une désaffection du même type aux Ateliers de l'AFJE ferait courir à notre Association.

### C. EN CE QUI CONCERNE LES MODIFICATIONS ORGANISATIONELLES

*Axelle de Berger*, notre Déléguée Générale est en poste depuis trois semaines maintenant. Ceux qui étaient à Eurodisney ont pu faire sa connaissance. Je tiens aujourd'hui à vous la présenter à tous.

Extrait du CV d'*Axelle de Berger* : Axelle

- qui est notamment titulaire d'un MBA Sciences Po
- a été avocate dans plusieurs cabinets renommés
- et s'est longtemps occupé de l'institut ASPEN France, pour lequel elle a notamment organisé toute une série de colloques.

Les occasions que j'ai eues de travailler avec Axelle au cours de ces trois semaines me confortent dans l'idée qu'en sa personne, L'Association vient de faire un excellent recrutement qui va s'avérer extrêmement précieux. Axelle, je suis très heureux que l'AFJE se soit attaché vos services et je vous souhaite bonne chance.

Toujours en ce qui concerne les modifications d'organisation, je voudrais également signaler que nous avons une nouvelle Déléguée Régionale à Toulouse, qui prend les choses parfaitement en main. // *s'agit de Carole ROGER* à qui je souhaite aussi bonne chance.

### D. ACCUEIL DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Je voudrais accueillir les nouveaux administrateurs qui dans quelques instants se soumettront à vos suffrages et leur permettre de s'identifier à vous.

1. Olivier KOCH, Juriste chez Louis Dreyfus

2. Martine WALLIMANN

- Directrice Juridique de Dassault Systems
- Après avoir été avocate au Barreau de Paris pendant plusieurs années

Et enfin deux autres administrateurs que je suis d'autant plus fier et heureux d'accueillir, que j'ai en la très grande chance de pouvoir travailler avec eux à différentes périodes de ma carrière.

### 3. Jean-Charles SAVOURE

- a été Directeur Juridique d'IBM France
- est aujourd'hui à IBM Europe le responsable M/A

### 4. Emmanuel VUILLARD, qui a été, entre autres,

- Assistant à la faculté de droit de Lyon
- Directeur Juridique de Sanofi-Pharma
- Directeur Juridique d'Alstom Transports
- Aujourd'hui Vice-Président Litigation de la société Alstom

Bienvenue à tous.

### F- J'EN VIENS MAINTENANT AUX ATELIERS DE L'AFJE

C'est un catch 22 qui, nous l'espérons, va réussir. En fait nous n'avons pas le choix. Il faut qu'il réussisse.

Sabine vous dévoilera tout à l'heure l'agenda 2002 de ces Ateliers mais je voudrais présenter la philosophie générale qui a présidé à la mise en place de ce programme.

L'idée de base: elle est double: besoin de formation et besoin de financement.

Comment réaliser les deux à la fois au bénéfice exclusif et gratuit de nos adhérents, sans pour autant entrer nous-mêmes sur le marché de la formation, ce qui n'est pas notre vocation et où nous n'avons pas notre place.

Ainsi nous sommes allés voir les grands cabinets de la place et aussi, comme l'on dit certains cabinets de niche, en leur tenant le langage suivant

- *rappel de ce que nous sommes*
- *nos besoins de formation* : concrète, pratique, brève, ciblée. Inutilité, coût, perte de temps des grandes messes. Inutilité et coût des intermédiaires
- *L'intérêt pour les cabinets d'une prise directe avec le marché.*
- Mais cette mise en prise directe, cette mise bout à bout a un coût. Ce que nous leur avons proposé:
  - *nous gardons la maîtrise et formatons l'événement;*
  - *nous prévenons nos adhérents (mailings, internet, rappels,etc)*

- nous arrêtons d'un commun accord le sujet des interventions
- vous prenez en charge les aspects de ce que J'appellerais la *logistique conviviale de l'événement* (location de la salle, s'il y a lieu, croissants, etc)
- vous contribuez aux frais à hauteur d'une subvention de 30.000 F par événement.

Nous avons pour le moment rencontré une vingtaine de cabinets, cette liste bien sûr n'étant pas fermée.

Plus de quinze se sont montrés immédiatement enthousiastes, ce qui fait que l'agenda 2002 que vous présentera Sabine dans un instant est d'ores et déjà quasiment bouclé.

Ce programme - les Ateliers de l'AFJE - va donc démarrer dans un mois mais je me dois, comme Président sortant, de vous adresser ce soir une mise en garde solennelle.

Il existe en effet un scénario d'espoir et un scénario catastrophe

Le scénario d'espoir.

1. Vous participez *en nombre et en qualité* à ces ateliers. Les Directeurs Juridiques de l'AFJE veillent à inscrire à ces ateliers - gratuits, faut-il le rappeler, et pour des durées mensuelles qui n'excéderont pas deux heures - les juristes de leurs équipes pour lesquels un échange d'expériences avec des spécialistes peut présenter le plus grand intérêt.

2. *les cabinets sont satisfaits*, ils ont le sentiment d'être effectivement en *contact direct avec la marché*; la contribution financière qu'ils ont consenti leur paraît dès lors tout à fait légitime; Il y a pour eux *retour possible sur investissement*. Le bouche à oreille fonctionne; les *cabinets se bousculent* pour être du programme; *l'argent rentre*; de nouvelles réalisations sont possibles.

Mais le même temps, du côté des juristes *d'entreprises*, le *bouche à oreille* aussi fonctionne.

Il ne va pas tarder à se savoir qu'il se dispense aux Ateliers de l'AFJE une formation d'une indiscutable qualité, en passe de devenir un *référentiel incontournable*.

Que faut-il faire pour en bénéficier? C'est simplissime : *il suffit d'être membre de l'AFJE*

Les formations, réservées en effet à nos membres, sont gratuites. Elles sont *Fréquentes* (une par mois). *Ciblées. Brèves. Assurées par des experts incontestés* dans leurs domaines de spécialités.

4. L'AFJE voit donc croître ses effectifs.

Or ceci ne pose plus aucun problème logistique, puisqu'il existe désormais une structure professionnelle permettant de faire face à cet accroissement et de répondre aux exigences administratives qui en découlent. Cet accroissement entraîne en boucle :

- *d'avantage de ressources financières*, ce qui nous permettra de maintenir notre totale indépendance car il va de soi que nous ne devons, sous aucun prétexte, nous inféoder à quiconque, dans quelque domaine que ce soit;

- *une possibilité de renforcer encore la structure professionnelle d'appoint*. Sans tomber dans l'excès bureaucratique, je suis pour ma part convaincu qu'à terme il y a la place pour deux permanents;

- Partant, *une force de frappe accrue* qui permet d'intervenir sur tous les sujets d'intérêt collectifs de la profession, de faire des Livres blancs, de poursuivre des actions de lobbying' au long cours, etc.

- et du fait même, un poids renforcé de *l'AFJE dans le PJF*. Le paysage juridique français, renforcement qui sera bien utile lorsque viendra le moment, inscrit dans l'ordre des choses, de la fusion avec les avocats.

Cela, c'est le scénario d'espoir, le seul, bien sûr, auquel nous voulons croire.

Mais attention ! Il faut être parfaitement conscient, ne serait-ce que pour mieux l'exorciser, qu'il existe aussi un scénario catastrophe:

1. Personne ne vient à ces Ateliers où n'y viennent que des gens sans prise directe sur les sujets abordés et qui ne sont pas en position de spécialistes ou de décideurs actuels ou potentiels au sein de leurs structures.

2. les Directeurs juridiques de notre Association se désintéressent du programme et ne prennent pas le soin de venir eux-mêmes à ces ateliers ou d'y inscrire les spécialistes compétents de leurs équipes, en quête d'un réel « plus » en termes de « savoir faire ».

3. Les cabinets *considèrent alors que c'est un marché de dupes*; que l'AFJE leur a fait miroiter un mirage, l'existence d'une audience de qualité qu'en fait elle n'a pas, d'un marché qu'en fait elle ne représente pas.

4. la *dynamique se casse*. Le bouche à oreille s'inverse immédiatement. Résultat : les cabinets se désengagent et les conséquences sont dramatiques:

- a) A court terme, nous ne pouvons plus payer notre *Déléguée Générale*, qui nous quittera

- b) notre nouvelle Présidente, dont personne n'a évidemment le droit d'attendre qu'elle sacrifie sa carrière professionnelle aux intérêts de l'AFJE, est conduite, par nécessité, tôt ou tard, à jeter l'éponge;

- c) nous devons renoncer à être présents avec professionnalisme dans tous les grands dossiers qui nous concernent ;

d) nous avons perdu notre *crédibilité*.

Nous aurons alors raté la sortie par le haut. Or c'était la seule possible.

Les enjeux de ce programme, vous le voyez sont donc considérables. Il y va de l'avenir de l'AFJE. Il est entre vos mains. Saisissez le.

## II

Voilà. Nous entrons donc dans une toute nouvelle phase de notre histoire et cela me conduit au moment de vous quitter, à formuler devant vous quelques dernières observations sur notre Association et le métier de juriste d'entreprise.

Ceux d'entre vous qui me connaissent et me font l'amitié de m'accepter tel que je suis connaissent mon goût incorrigible pour les références historiques en littéraires.

Avant d'y céder une fois encore, je tiens évidemment à préciser qu'il ne s'agit que d'une simple métaphore et que celle-ci m'est dictée, en quelque sorte, par le regard rétrospectif que je suis à même de porter désormais sur quelque trente-cinq ans de vie professionnelle et associative.

Les Juristes d'Entreprise, au milieu des années 60, ce n'est rien. Rien, comme n'était rien le peuple hébreu, là-bas, quelque part en Chaldée, avant que ne se lève Abraham.

Une poignée de bergers faisant paître distraitement leurs moutons sous le regard méprisant des grandes puissances juridiques constituées depuis longtemps déjà.

Il y avait les Avocats. Immémoriaux. C'étaient les Assyriens, lesquels tenteront d'ailleurs, beaucoup plus tard, lorsque les juristes d'entreprise auront acquis un commencement d'identité, de les réduire en esclavage à Babylone.

Il y avait les Professeurs de droit, les Magistrats, les Notaires et l'ensemble des professions juridiques réglementées. Immémoriaux. C'étaient les *Egyptiens* dont la puissance d'Amon, la force de Pharaon et la sagesse des juges rayonnaient sur le monde et dispensaient la connaissance du Droit en tranchant les conflits et construisant les codes.

Il y avait les *Hittites* qui, le couteau entre les dents de ce nouveau métal qu'ils venaient de forger tentaient de s'approprier le marché du droit naissant de l'entreprise :  
C'étaient les Conseils Juridiques.

Autant dire que les Hébreux, les Juristes d'Entreprise, humbles bergers du contentieux menant paître dans la pauvreté rocailleuse de leur condition salariale les affligeants troupeaux de leurs maigres litiges, n'étaient rien. Rigoureusement rien.

Vint Raymond Sié, le fondateur de l'AFJE. Tel Abraham, Raymond Sié fit alliance avec le Seigneur, c'est à dire le Législateur. Je te donnerai un nom et une Terre, dit le Seigneur. Je servirai ta Loi dans l'entreprise, dit Abraham.

Ce fut la loi de 1971. Le juriste d'Entreprise était né. Les hébreux pouvaient prendre la route.

Passèrent les Patriarches. Passèrent les présidents.

Qu'il me soit permis cependant de mentionner Jacob, Francis Hoppenot, dans sa lutte solitaire avec l'ange. Francis dut en effet se battre avec le législateur de 1990. L'association était modeste alors. Elle ne comptait pas plus de 400 membres. Néanmoins Francis imposa l'AFJE dans son corps à corps avec le Barreau, la Chancellerie et le Législateur qui confirmera en 1990, dans les termes que l'on sait, l'existence de la profession de Juriste d'Entreprise.

Rien n'était pourtant gagné. Rien ne le sera jamais.

C'est d'ailleurs en septembre 1990 qu'un avocat parisien renommé écrit dans un numéro de la Gazette du Palais : « Il existe un antagonisme absolu entre la profession libérale qui a choisi le risque d'entreprise, dans l'incertitude des fins de mois, et le salariat qui apte pour la sécurité des fins de mois et des fins de carrière, en échange d'un abandon de toute indépendance.

Quel apparent mépris pour l'œuvre collective! Mais surtout, quelle méconnaissance de l'entreprise et peut-être, tout simplement, de la réalité du monde moderne.

Les boucliers commencent à se lever. De plus en plus nombreux sont les Directeurs juridiques qui prennent la parole, témoignent de l'étendue de leurs responsabilités et de l'importance des juristes d'entreprise dans notre société.

C'est alors qu'advient pour nous le temps de Moïse.

Pierre Charreton se dit et nous dit : N'ayons pas peur. Sortons enfin d'Egypte où nous confine cette peur et le mépris d'autrui. Nous sommes le sel de l'économie. Nous valons mieux que notre image. Notre activité ne se réduit évidemment pas à fabriquer des briques de terre crue, sous le fouet de l'employeur.

Plus tard il écrira sur les Tables: « Le droit est au cœur de l'entreprise. Le juriste d'entreprise, aussi ». A bon entendeur, salut! Il fera paraître également, plus tard, un article essentiel sur l'indépendance intellectuelle du Juriste d'Entreprise.

Pour le moment il pense : osons nos propres valeurs. Occupons notre espace. Trouvons notre territoire. Mais surtout ne prenons pas pour ce faire la route apparemment la plus rapide, le long de la Méditerranée, la route du Tableau B. Elle est en fait suicidaire. Passons par les profondeurs du Sinaï et le refus de la facilité.

Et l'Association Française des Juristes d'Entreprise s'ébroue, croît et se fortifie, se dote d'institutions plus fortes.

De temps en temps Pierre frappe le Rocher. Il en sort des articles dans toutes les revues. Il en sort des commissions, des délégations régionales, une publication périodique, des prise de position des adhérents en masse, des séminaires en nombre.

Il en sort surtout une conscience identitaire neuve et forte.

Quel rôle aurai-je joué moi-même dans cette aventure collective? Je pense qu'il m'aura été donné d'être un modeste Josué.

Josué parce que, de toute évidence, je me suis inscrit dans la lignée de Pierre Charreton.

Modeste parce que s'il m'est arrivé, lors de notre XXXème anniversaire notamment, de faire donner le son de nos trompettes, je n'ai malgré tout jamais réussi à faire s'écrouler aucune de ces murailles qu'il eût fallu abattre. Peut-être, malgré tout, aurons nous su en contourner certaines.

Mais le mur qui nous sépare du « Legal Privilege » est toujours debout. Ce qui est consternant quand on pense qu'un droit substantif quelconque ne peut avoir d'éclat et de légitimité véritables qu'à proportion de la rigueur et de l'équité du droit procédural qui l'enchâsse.

Je crois néanmoins - et le Professeur Lesguillons vient de nous en donner l'espoir - que ce mur finira par s'effondrer sous les assauts vainqueurs, car mondialisés, du droit anglo-saxon, voire, plus près de nous, du droit Belge.

Sans doute nous restera-t-il à regretter de n'avoir pas su, de nous-mêmes, faire entendre raison au législateur français. Mais tant que nos élites continueront d'être hypnotisées par le primat autarcique et caduc du droit public, elles ne risquent pas de contribuer à faire en sorte qu'au jeu de la balance juridique mondiale, le solde du droit privé français puisse être créditeur.

Le mur qui nous sépare de la fusion avec les avocats est lui aussi debout et sans doute, lui aussi, pour longtemps. Le nouveau Bâtonnier de Paris, le Bâtonnier Iweins, pourtant rallié à cette idée, ne nous l'a pas caché lors de la visite qu'il nous a faite à Eurodisney le 13 novembre dernier, le lendemain même de la confirmation de son élection à la tête de l'Ordre.

Au moins aurons nous mis en avant les arguments de nature à permettre, espérons-le, que cette fusion, si un jour elle doit se faire, se fasse sur les bases que nous avons proposées. Que de vigilance en perspective!

Mais finalement, et c'est ce que je voulais dire en vous demandant à l'instant si, d'une certaine manière, nous n'étions pas déjà rendu où nous voulions aller, finalement qu'importe ! Car, en attendant elle tourne, la sphère du droit dans l'entreprise. Elle tourne, vite et bien.

Or plus personne ne conteste sérieusement, je crois, que nous en soyons désormais les particules élémentaires autour desquelles, bon gré, mal gré, gravitent toutes les autres.

Dans l'intervalle, L'AFJE n'a cessé de progresser dans sa marche, Nous atteindrons bientôt les 2500 membres.

Mais le bénévolat seul, je m'en suis expliqué auprès de vous l'an dernier, n'était plus possible. Personne n'acceptait de prendre la relève sur cette base.

